



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS  
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du Lundi 15 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 janvier à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, au SITUS, 8 rue de la Buerie à Soissons.

**Date de la convocation :**

5 janvier 2024

| NOMBRE DE MEMBRES   |                  |                 |                                     |
|---------------------|------------------|-----------------|-------------------------------------|
| Membres en exercice | Membres présents | Pouvoirs donnés | Qui ont pris part à la délibération |
| 26                  | 21               | 0               | 21                                  |

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

**Présents :** Mme BERGE Séverine, Mme COUPEY Sylvie, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme JUVIGNY Nicole, Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, M. DESUMEUR Alex, M. DEULCEUX Christian, M. ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. HANSE François, M. MADIOT Claude, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. NIVART Jean-Luc, M. PAGANO Jean-Baptiste, M. ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

**Secrétaire de séance :** M. MARCHAL Jean-Bernard

**Ont assisté :**

**Personnel du SITUS :** Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr LAUTIER Romain

**Le absents sont excusés**

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Adhésion au Service de gestion des ressources humaines et de la paye du CDG02</b> | <b>Rapport</b> |
|  | <b>N°2</b>     |

Vu l'article 25 de la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Président fait part à l'assemblée, du fonctionnement du service "Gestion des Ressources Humaines & de la Paye » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne.

Dans le cadre de cette mission, il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- Aider la collectivité dans ses recrutements
- Suivre la carrière des agents employés
- Elaborer les actes se rapportant à l'embauche et à la carrière des agents
- Préparer la procédure d'évaluation des agents
- Aide à la saisine des instances médicales
- Aide à la gestion des demandes de remboursement auprès du contrat groupe du CDG
- Déclaration des arrêts maladie par le biais de la DSN
- Etablir et éditer les bulletins de salaire des agents et des élus
- Editer les états des différentes caisses : URSSAF, IRCANTEC, pôle emploi, Mutuelles, RAFP
- DSN
- Prestations sur demande : simulation salaire.....

Le Président précise que cette prestation est assurée moyennant une participation de :

|                                       | RH intégré à la paye |
|---------------------------------------|----------------------|
| Forfait création dossier              | 10 €                 |
| Coût par fiche de paye agent réalisée | 7 €                  |

Il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur l'adhésion du STUS au "Gestion des Ressources Humaines & de la Paye » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne.

**DELIBERATION**

Les membres du Comité syndical décide :

- d'adhérer au service gestion des Ressources Humaines et de la Paye du Centre de Gestion à compter du
- d'autoriser le Président du SITUS, à signer la convention à intervenir avec le CDG et tous les documents afférents,
- de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

**Vote :**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 16 janvier 2024

Pour extrait conforme,

